



## **PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2018**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

##### **PRÉSENTS:**

**M. Bruno Roy  
M. Gérard Desjardins  
M. André Blouin  
M. Rodrigue Ouellet  
M. Denis Blanchette  
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 18-01** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et unanimement résolu:  
**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE**

- 18-02** Il est proposé par monsieur Gervais Parent,  
appuyé par monsieur Denis Blanchette  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre

2017.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2017**

- 18-03** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2017.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2017**

- 18-04** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017.

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

- 18-05** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement  
**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017.

**7. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

- 18-06** Il est proposé par monsieur Gervais Parent,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de décembre au montant de **39 088.75\$**

**8. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES ET DE COTISATIONS 2018**

- 18-07** Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,  
appuyé par monsieur Gervais Parent  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures et des cotisations suivantes :

Les éditions juridiques FD, renouvellement et mise à jour du code municipal :	81.90\$
Orizon média, renouvellement nom de domaine et hébergement Web :	235.70
PG Solutions, contrat d'entretien et soutien logiciel :	4 415.04
Chevaliers de Colomb, publicité Maillon :	20.00
Groupe Ultima, renouvellement contrat d'assurance municipal :	11 870.00
Tenco, cylindre arrière..... :	<u>439.38</u>
	<b>17 062.02\$</b>

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **9. CORRESPONDANCE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS**

- L'état des revenus et dépenses du mois de décembre
- Rapport de l'inspecteur en urbanisme du mois de novembre
- État comparatif sur 3 ans des infractions du mois de décembre

### **LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

**Mme Dana Michaud**

**18-08** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise la location de la salle à madame Dana Michaud, le 24 février prochain pour un fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

**LOCATION : 100.00\$**

**SOCAN : selon le tarif en vigueur**

### **LOCATION DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**Mme Molly Blanchette**

**18-09**

Il est proposé par monsieur Gervais Parent  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement

**QUE** le Conseil municipal autorise la location des locaux du centre communautaire à madame Molly Blanchette, le 27 janvier prochain, pour une fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

**LOCATION : 80.00\$ (deux locaux)**

**SOCAN : selon le tarif en vigueur**

### **DEMANDE DE RÉDUCTION DE 10% DE LA PRIME »BÂTIMENTS ET CONTENU » À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**18-10**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de La Mitis l'attestation de conformité de son « Schéma de couverture de risques et sécurité incendie » dans une lettre datée du 13 septembre 2007, et reçue aux bureaux de la MRC le 24 septembre 2007;

**ATTENDU QU'**une fois l'attestation de conformité délivrée, ce schéma a été adopté conformément à l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie, le 28 novembre 2007 par le conseil de la MRC de La Mitis;

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur du susdit schéma sera profitable aux municipalités de la MRC de La Mitis qui adopteront les mesures contenues dans le plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront, puisqu'elles bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

**ATTENDU QUE** La Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, encourage la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement que le Conseil :

1. S'ENGAGE à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis au cours des cinq prochaines années;
2. DEMANDE à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Saint-Charles-Garnier une réduction correspondant à 10% de la prime « Bâtiments et contenu », à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

### **DEMANDE D'UNE COMMANDITE POUR UN STAGE D'ÉTUDES EN FRANCE**

#### **18-11 Mme Andréanne Michaud**

Dans le cadre d'un stage de formation fin d'études en France. Ce stage sera réalisé en mai vers la fin du programme de production animale au CFP de Mont-Joli.

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise une commandite au montant de 50\$ à la Commission scolaire des Phares, dans le but de soutenir le développement de la compétence d'Andréanne Michaud, future relève agricole.

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

#### **Démission de Mme Brigitte Gagnon, responsable de la bibliothèque**

#### **18-12** Il est proposé par monsieur Gervais Parent, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal accepte la démission de madame Brigitte Gagnon en tant que responsable de la bibliothèque municipale.

**QUE** le Conseil municipal remercie sincèrement madame Gagnon pour ses 23 ans de service.

### **Nomination de madame Nathalie Michaud en tant que responsable de la bibliothèque**

- 18-13** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal nomme madame Nathalie Michaud en tant que responsable de la  
bibliothèque municipale.

### **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER**

- 18-14** Suite à l'activité pour les enfants du 23 décembre dernier, le comité de développement  
demande un don pour 123 pages de photocopies couleurs à insérer dans le journal Le  
Charlois;  
Propositions suggérées :  
-Au bureau de la municipalité : trop dispendieux  
-Impression Nouvelle Image : 1,10\$ + taxes par photocopie  
-Bureau en Gros : 0,39\$ + taxes par photocopie

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,  
appuyé par monsieur Gervais Parent  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal approuve la demande du Comité de développement, conditionnelle  
à ce que le Comité retient le prix le plus bas.

### **APPROBATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION**

- 18-15** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire acquérir une unité de désincarcération.

**CONSIDÉRANT QUE** ledit équipement desservira toute la MRC de La Mitis, dont notre  
municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller André  
Blouin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-  
Garnier approuve la demande qui sera déposée dans le cadre du programme d'aide financière pour  
la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu  
municipal et désigne la Ville de Mont-Joli comme responsable du projet.

### **10. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la séance de travail du Conseil des  
maires.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. GARAGE MUNICIPAL**

Sans objet

**13. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 223 SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS, DES OFFICIERS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion AVIS DE MOTION est donné par monsieur Denis Blanchette de l'adoption à une séance subséquente du règlement no 223 sur les frais de déplacement des élus, des officiers et des employés municipaux. Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire fait la présentation du projet de règlement. Considérant que tous les membres du Conseil détiennent une copie du projet de règlement, une dispense de lecture est demandée lors de son adoption.

**14. DOSSIERS DES ÉLUS**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**Projet rang 9 Est**

**18-16** **CONSIDÉRANT** le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance à l'amélioration de nos chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** les coûts élevés à l'entretien du réseau routier.

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,  
appuyé par monsieur Denis Blanchette  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande la collaboration de notre député, Monsieur Pascal Bérubé, qu'il recommande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accorder à la municipalité, une subvention de cinquante mille dollars (50 000,00\$) à être investie sur le chemin du rang 9 Est, le tout dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour l'exercice 2018.

**TRAVAUX À EFFECTUER AU RANG 9 EST**

- Mise en forme de l'infrastructure
- Coupe d'emprise
- Fondation supérieure en gravier
- Reprofilage des fossés
- Signalisation

**ROUTE 298**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**15. VARIA**

**DÉMISSION AUX DOSSIERS DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA VOIRIE**

**M. Rodrigue Ouellet**

- 18-17** Il est proposé par monsieur Gervais Parent, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Rodrigue Ouellet aux dossiers du garage municipal et de la voirie.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 18-18** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gervais Parent et unanimement résolu de lever la séance à 19h50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
 Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
 Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.